



**l'Opérateur
du patrimoine
et des projets
immobiliers
de la Culture**

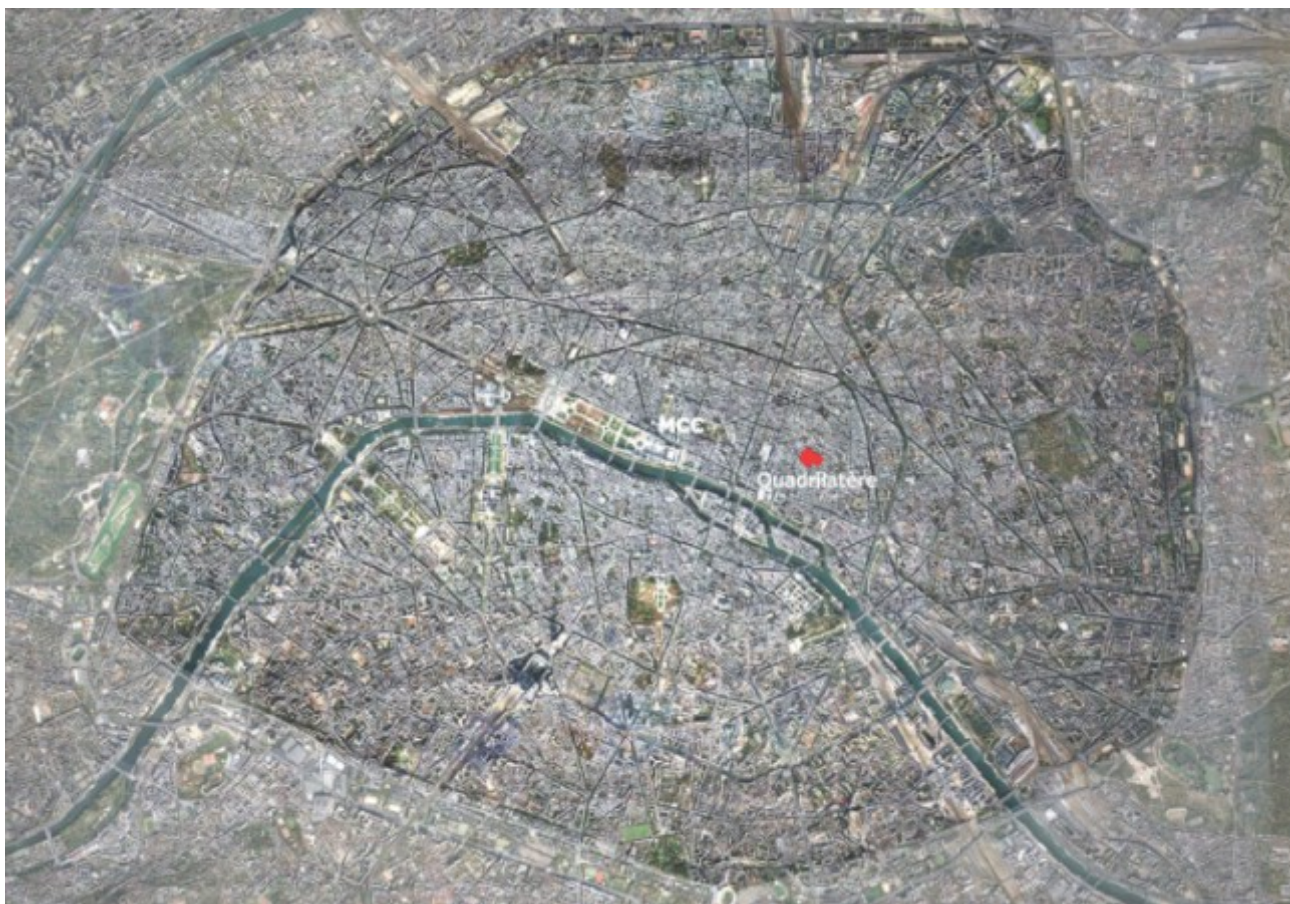
SPSI MCC

02 décembre 2015



OPPIC - département des études préalables et du suivi architectural

Le présent document – réalisé à la demande du Ministère de la culture et de la communication par le département des études préalables et du suivi architectural de l'OPPIC - est une étude relative à l'installation d'agents sur le site du Quadrilatère des archives dans le cadre du SPSI de l'administration centrale.



Le Quadrilatère des archives est installé au cœur du Marais dans le 4ème arrondissement de Paris entre la rue des Francs Bourgeois au sud, la rue des Quatre Fils au nord, la rue des Archives à l'ouest et la rue Vieille du Temple à l'est, à proximité immédiate de l'implantation immobilière principale actuelle du Ministère de la culture et de la communication situé rue de Valois et dans l'immeuble des Bons Enfants (Quatre stations de métro par la ligne 1).

1. PRINCIPES DIRECTEURS DE FAISABILITE AU DELA DU CAHIER DES CHARGES DE FRANCE DOMAINE

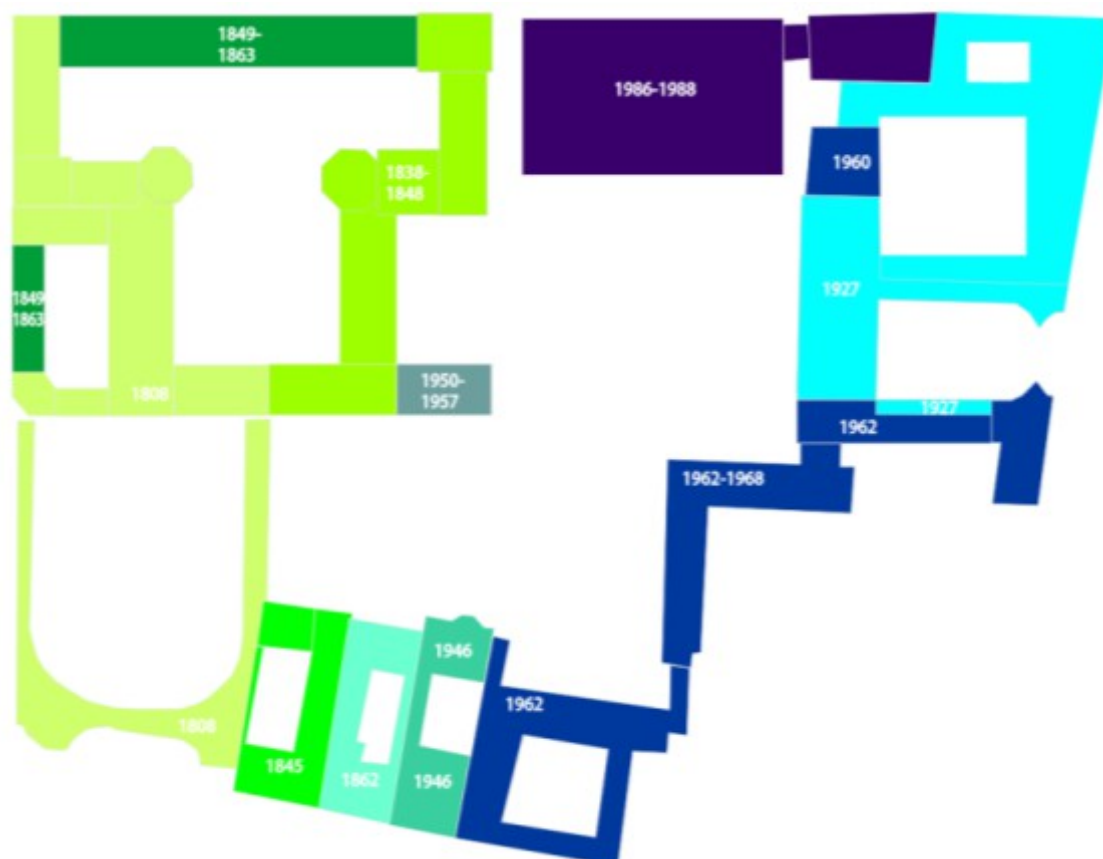
1.1. Historique de l'acquisition

Les Archives nationales se sont installées dans le quadrilatère depuis le second Empire selon une logique d'acquisitions successives représentées ci-après, en faisant le lieu de référence historique des archives et de la mémoire nationale.

C'est bien dans une logique de site que le Ministère de la culture et de la communication s'est progressivement rendu acquéreur du Quadrilatère.

Les Archives nationales restent aujourd'hui prioritairement affectataires du site et conservent leurs implantations historiques avec les hôtels Clisson et Soubise, les grands Dépôts, les hôtels d'Assy et de Breteuil ainsi que l'ensemble du Caran.

C'est un domaine en totalité occupé par le Ministère de la culture et de la communication depuis les années 60.



Légendes : dates d'acquisition



12. Faisabilité liée à la continuation de l'activité des archives nationales dans de bonnes conditions

Le schéma ci-après présente la répartition entre les espaces destinés aux Archives nationales en vert et les espaces en bleu objet de la présente étude.

La partie hachurée de l'Hôtel de Rohan sera affectée au rez-de-chaussée à la présentation des décors de la Chancellerie d'Orléans (opération en cours) et à ce titre ouverte au public. Un accès pour les personnes à mobilité réduite sera créé dans le bâtiment des Stages (étude en cours par l'ACMH François Jeanneau). Il permettra la desserte aisée des étages supérieurs. Les salons du premier étage de l'Hôtel de Rohan seront eux aussi accessibles au public (cf. chapitre 7).

Le Petit Caran est également hachuré puisque son accès logistique permettra de desservir l'ensemble des utilisateurs du site. Le Petit Caran sera ainsi partagé entre l'usage des Archives nationales et des autres utilisateurs.

Il faut rappeler, pour mémoire, que les jardins ont été réaménagés et ouverts au public en 2011.



rue des Francs Bourgeois

2. CONTRAINTES TECHNIQUES ET PATRIMONIALES DE L'INTRICATION DES ÉLÉMENTS DU QUADRILATÈRE DES ARCHIVES

Cette étude s'inscrit dans l'ensemble des opérations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du Ministère de la culture et de la communication afin de connaître les contraintes techniques et patrimoniales du quadrilatère à prendre en compte au regard de la politique immobilière de l'Etat.

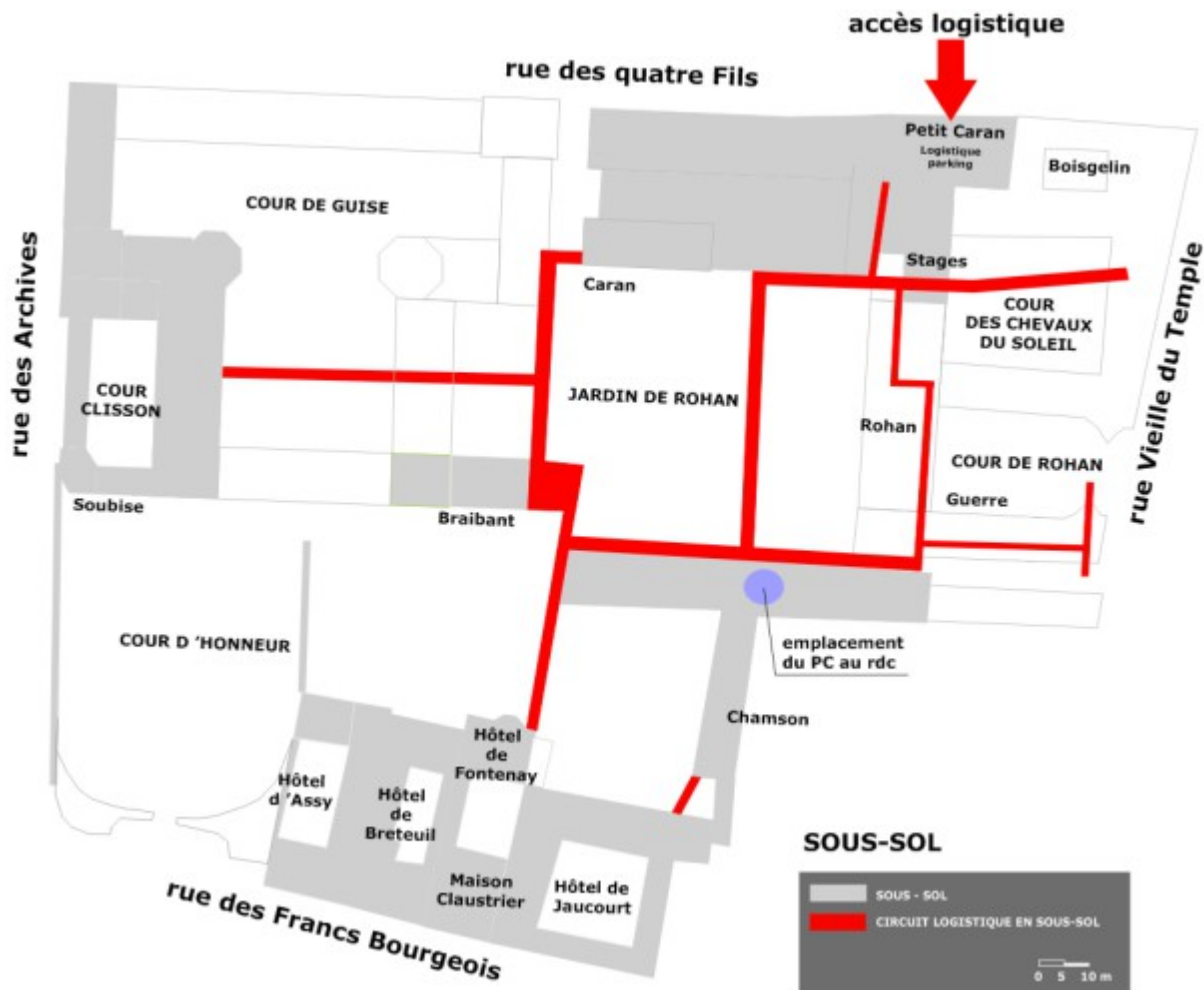
La présente étude n'a pour objet que d'étudier les problématiques bâtimentaires du Quadrilatère. C'est pourquoi, elle n'inclut pas d'étude historique ou d'expertise issues du monde des archives et des monuments historiques retraçant la valeur historique et symbolique éminente de la présence des Archives, mémoire de la Nation, au sein de cet espace monumental.

Dissocier le Quadrilatère de sa fonction pour l'ouvrir à d'autres usages aurait probablement des implications politiques et mémorielles qui dépasseraient largement le cadre du travail effectué par l'OPPIC.

2.1 Contraintes techniques du Quadrilatère : l'interaction forte des circuits du sous-sol

Le plan ci-après présente le premier niveau des sous-sols du Quadrilatère des archives ; tous les bâtiments disposent de sous-sols plus ou moins complets qui communiquent entre eux par de larges galeries. Ces communications ont été créées pour permettre aux agents des archives de circuler entre les magasins et les salles de lecture (notamment celle du Caran) et d'amener ainsi les documents aux lecteurs.

Compartimenter ces sous-sols nécessiterait une réorganisation fonctionnelle non négligeable des Archives nationales actuelles, à la fois pour continuer à assurer la circulation des collections d'un bâtiment à l'autre tout en assurant leur sécurité (lutte contre le vol, les dégradations) compte tenu de leur haute valeur patrimoniale.



Par ailleurs, les galeries permettent de relier l'accès des livraisons et le parking du Petit Caran vers l'ensemble du site : il existe bien une seule entrée logistique desservant l'ensemble des espaces. Compartimenter la façade sud impliquerait probablement l'absence de desserte logistique de cette partie. Pour des raisons liées à la sécurité des collections, la plateforme logistique du Caran ne pourrait leur être ouverte et les possibilités laissées par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour en constituer une seconde côté rue des Francs Bourgeois sont extrêmement limitées.

Enfin, ce réseau de sous-sols partage certains équipements techniques (notamment le PC sécurité-sûreté, le circuit de distribution de chauffage et le Tableau Général Basse Tension TGBT) une disjonction des espaces nécessiterait des travaux techniques pour dédoubler ces équipements (cf. 4.4 de la présente étude).

Au total, toute cession partielle nécessiterait une reprise des circuits techniques avec leurs coûts afférents (dont une estimation est présentée page 25 point 4.4) , une réorganisation fonctionnelle et une mise en sécurité supplémentaire des Archives nationales et une impossibilité pour tous les espaces de bénéficier de l'entrée logistique du petit Caran.

2.2 Les contraintes patrimoniales globales du Quadrilatère

Situé au cœur du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 4^{ème} arrondissement, les différents éléments du Quadrilatère des Archives sont protégés de longue date, voire avant la loi de protection des Monuments Historiques de 1913 (cf. annexe page 13 présentant le détail des protections).

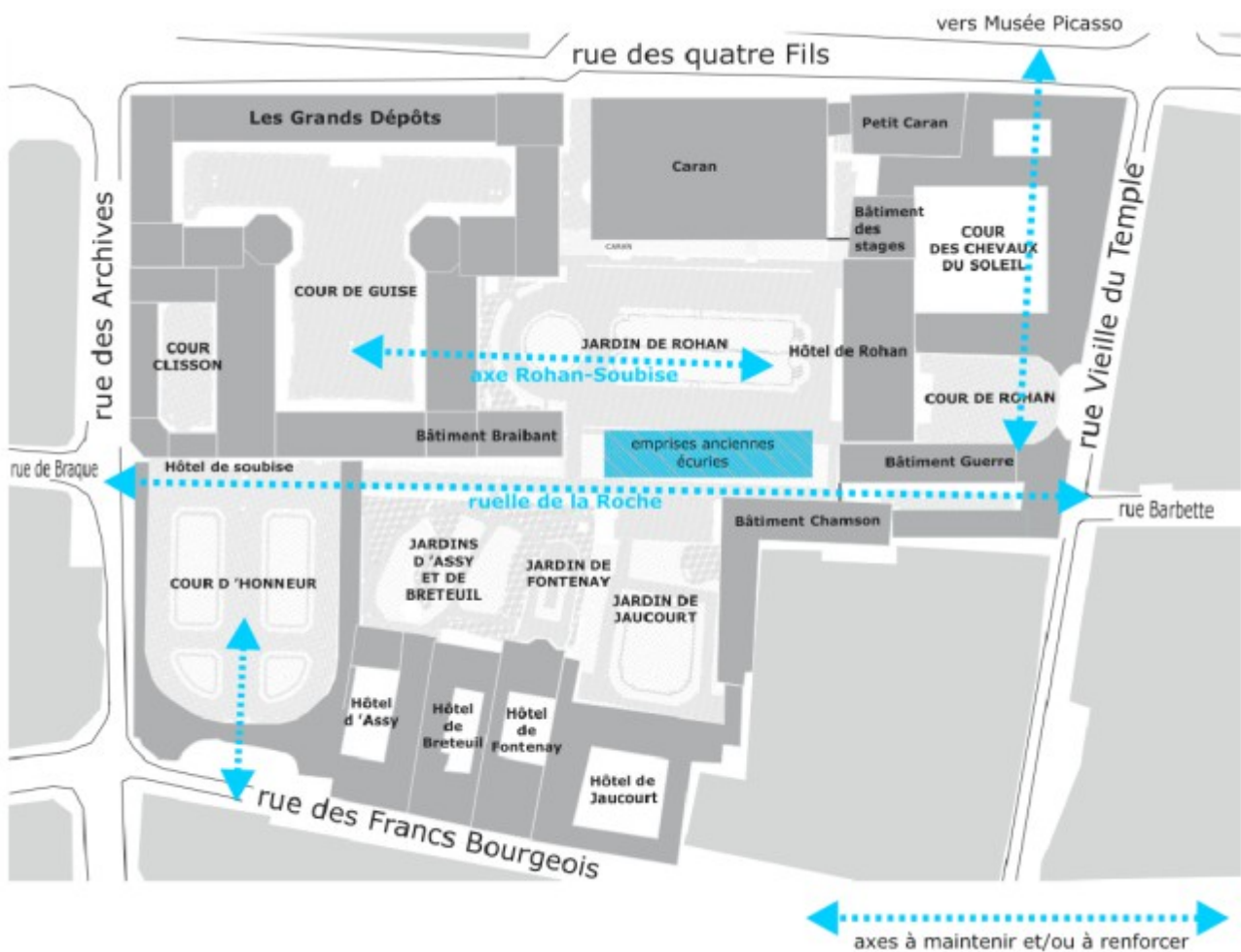


Schéma directeur de valorisation : vue d'ensemble

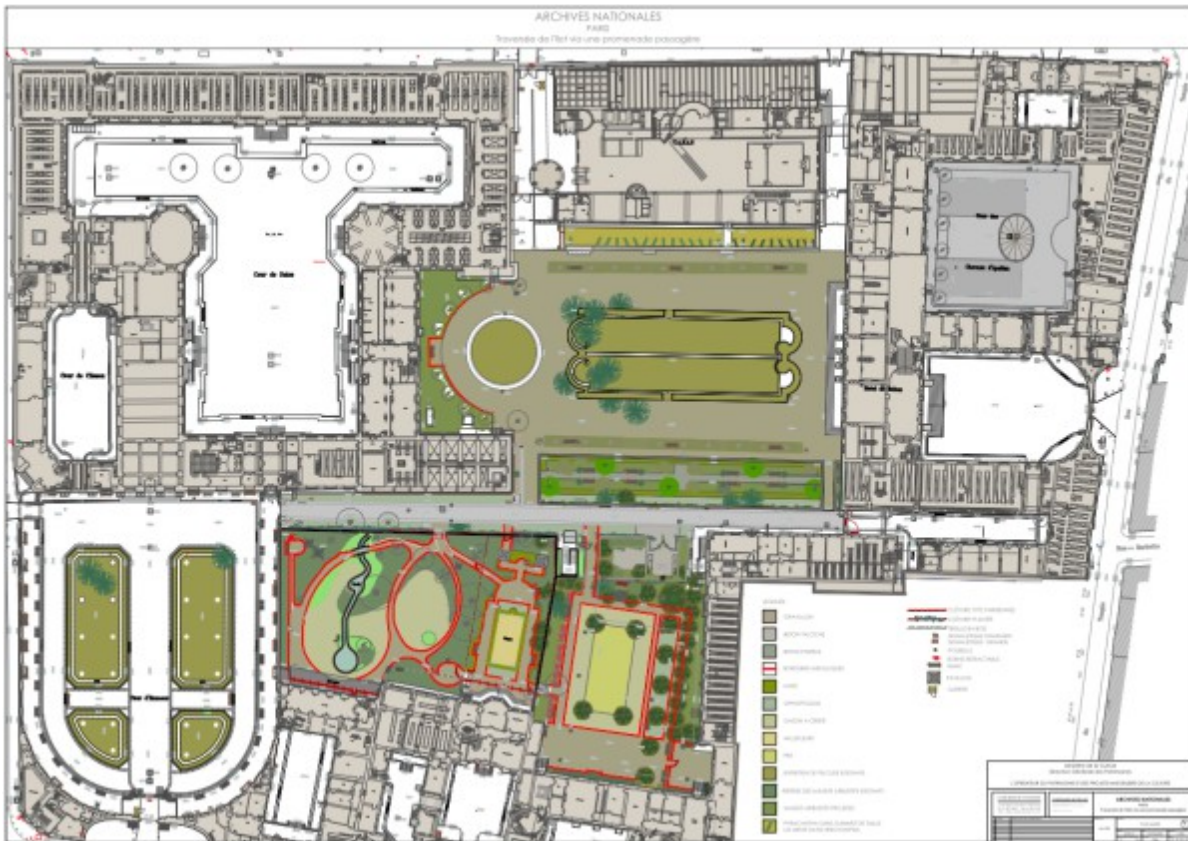
C'est pourquoi son évolution bâimentaire, au-delà du respect des obligations réglementaires, dépend d'un schéma directeur de valorisation patrimoniale entériné par la Direction Régionales des Affaires Culturelles en 2011.

Ce schéma directeur est basé sur la trame parcellaire historique qui se lit tout au long de la ruelle de la Roche dans la perception conjointe de chaque jardin et de son hôtel particulier (Assy, Breteuil, Fontenay, Jaucourt) ainsi que l'emprise des anciennes écuries.

De facto, dans un respect historique et patrimonial, il rend indissociable chaque hôtel particulier de son jardin.

Un schéma directeur et une ouverture paysagère indispensable pour le quartier

La première étape du schéma directeur a consisté à ouvrir une partie du quadrilatère au public, notamment via une circulation par les jardins. Les jardins classiques et romantiques de 8.000 m² ont été réaménagés en 2011 par le paysagiste Louis Benech. Les visiteurs sont invités à suivre un parcours, qui rétablit la ruelle de la Roche, un passage qui existait autrefois entre la rue du Chaume (des Archives) et la rue Vieille-du-Temple. La promenade est aussi conçue comme une traversée dans l'histoire, celle de l'hôtel fortifié de Clisson, des hôtels de Rohan et de Soubise, des Grands Dépôts et du Caran, autant de bâtiments qui ont façonné l'histoire des Archives Nationales et qu'il est désormais possible de voir sous l'angle méconnu de leur vaste jardin intérieur.



Louis Benech s'est attaché à **donner une cohérence globale** en redéfinissant les limites des anciennes propriétés.

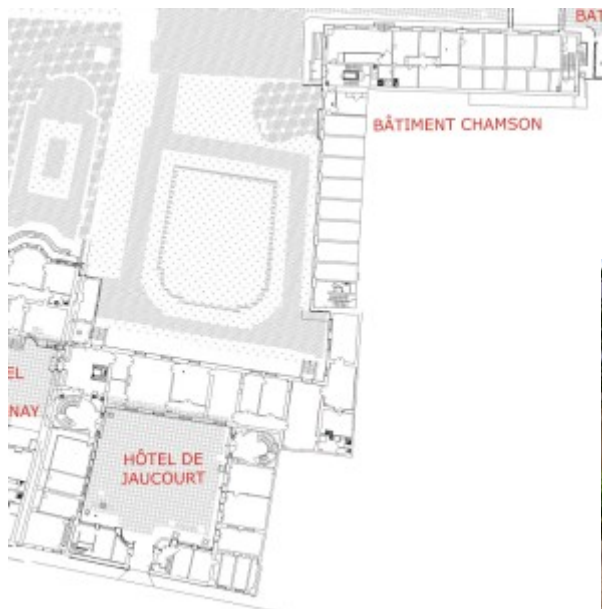


- le renforcement de l’ouverture du Quadrilatère avec l’ouverture côté est de la ruelle de la Roche ;
- la création d’un axe perpendiculaire au travers de l’Hôtel de Rohan pour rejoindre le musée Picasso ;
- la mise en valeur de l’axe historique Rohan-Soubise (opération actuellement en cours).

Au final, alors même que la trame historique rend indissociable chaque hôtel particulier et son jardin arrière, le schéma directeur validé et entamé, et dont la première étape de mise en œuvre a consisté à ouvrir les jardins entre eux au bénéfice du public, ne permet plus désormais, en tout état de cause, une division de l'ensemble de ces mêmes jardins.

Une privatisation des jardins devenus publics depuis 2011 rencontrerait par ailleurs probablement l'hostilité de la Ville de Paris.

2.3 Contraintes patrimoniales détaillées, relatives aux Hôtels particuliers de la façade sud du Quadrilatère



Une disjonction des hôtels particuliers devrait prendre en compte, s'agissant de leur utilisation future

- les contraintes de mitoyenneté et de vue directe (Jaucourt / Chamson) ;
- les contraintes liées au statut de jardin public entraînant la **condamnation des fenêtres au rez-de-chaussée** ;
- les **contraintes d'évacuation** et d'accès vers l'extérieur s'agissant de la Maison Claustrier et l'Hôtel de Fontenay : recueillir les autorisations administratives en matière de respect des règles de sécurité sera une problématique lourde ;
- l'ensemble des prescriptions du PSMV : **les quatre cours** sont notamment « d'un intérêt patrimonial et historique majeur » ce qui **exclut tant leur couvrement que leur creusement** pour installer des espaces en sous-sol ;
- un travail réglementaire, foncier et cadastral préalable important pour la création de multiples servitudes (mitoyenneté sud-est à identifier ; **statut de CINASPIC** « Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectif » **des archives nationales à clarifier** : autant le qualificatif de CINASPIC a été reconnu pour le Quadrilatère pris dans sa globalité, autant la question restera entière s'agissant des hôtels particuliers pris isolément ;

Tout changement de destination dans un bâtiment existant au sens CINASPIC est soumis à contrôle par autorisation d'urbanisme ; en l'occurrence la Ville de Paris.

La détermination de la destination d'un ensemble de locaux s'apprécie au regard de son ou ses

unité(s) de fonctionnement et de gestion en ne tenant compte que de la destination principale des locaux qui emporte celles de ses annexes ou accessoires.

A été jugé (CE. 23/7/2010) que l'utilisation autonome à usage de bureaux de la totalité d'un niveau précédemment dépendance au titre de bureaux d'un local commercial situés au rez-de-chaussée devait être qualifié de changement de destination et dès lors soumis aux procédures d'urbanisme applicables (PC ou DP).

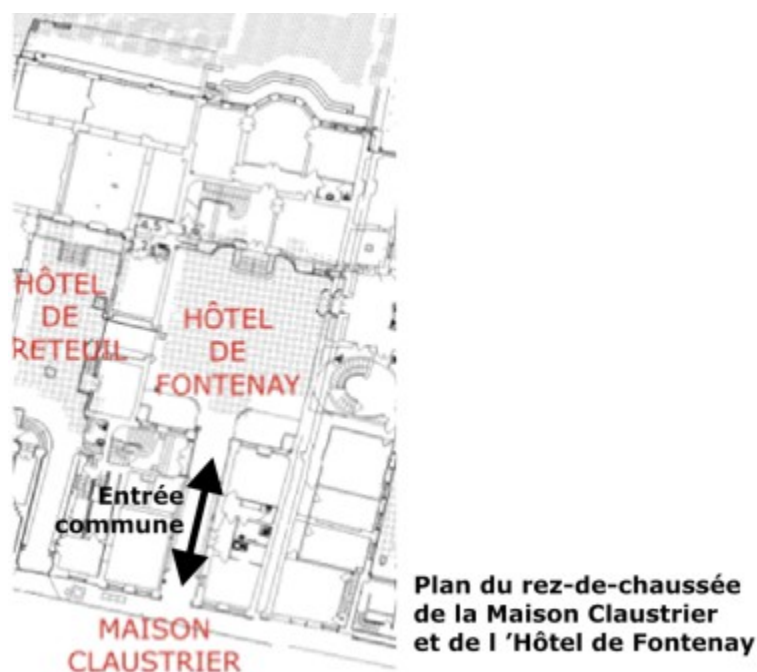
La transformation en bureaux, commerce, entrepôt ou autre usage d'un CINASPIC existant entre dans le champ du changement de destination.

Une disjonction des hôtels particuliers pour un autre usage que l'utilisation actuelle entrerait ainsi probablement dans le cadre du changement de destination d'un CINASPIC à traiter par la Ville de Paris, autorité compétente. Il ne peut aujourd'hui être garanti

- les **contraintes de protection des collections des Archives Nationales** conservées sur le site. Le Quadrilatère étant aujourd'hui un espace fermé, notamment la nuit, la disjonction des hôtels particuliers de la façade sud créerait un nouveau risque majeur pour les collections par rapport à la situation existante. **Sécuriser la façade sud des jardins nécessiterait une absence d'ouvrant sur cette façade avec sécurisation des portes et des fenêtres en verre haute protection et des systèmes de protection de nuit à mettre, au moins partiellement, à la charge des occupants.**



Imbrication entre l'Hôtel de Jaucourt et le bâtiment Chamson



La Maison Claustrier et l'Hôtel de Fontenay disposent d'un accès commun sur la rue des Francs Bourgeois. La cour pavée est commune aux deux Hôtels.

En résumé, un quadrilatère aux imbrications multiples qui rend toute partition extrêmement complexe

Les **interactions remarquables des bâtiments des Archives nationales** avec les circuits du sous-sol (parking, livraisons, équipements techniques partagés, TGBT, poste de contrôle sûreté – sécurité), **les ouvertures des jardins au public** (Rohan, Assy, Breteuil, Fontenay, Jaucourt) avec leurs contraintes réglementaires, **les traversées piétonnes** (Ruelle de la Roche, puis axe futur vers le musée Picasso via la cour des Chevaux du Soleil), **les contraintes de vues, d'accès, la double protection patrimoniale monument historique et PSMV**, l'intervention de la Ville de Paris au regard du statut de CINASPIC, sa sensibilité au maintien des jardins publics, le nécessaire **renfort de la sécurité au regard du risque de vol des collections** des Archives nationales rendent particulièrement complexe l'éventualité d'une disjonction de tout ou partie des éléments du quadrilatère.

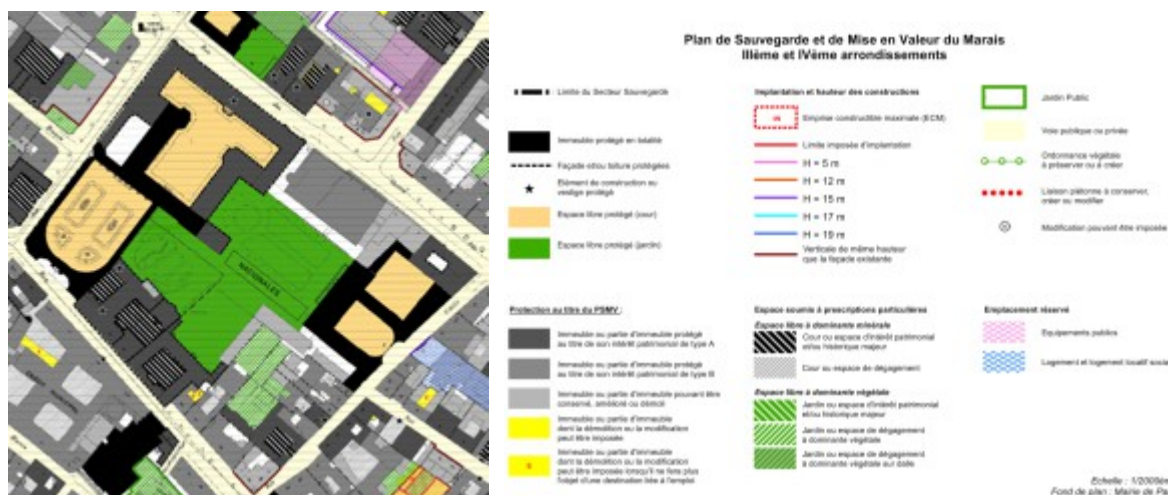
Les différents hôtels de la façade sud notamment, ne pourraient se voir rattacher leur jardin historique, dont les ouvertures sur jardin sur toute hauteur seraient probablement condamnées pour assurer la sécurité des collections, les cours intérieures par ailleurs mutualisées dans certains cas, ne pourraient être ni couvertes ni creusées au regard du PSMV.

Ils ne pourraient par ailleurs pas bénéficier de la plateforme logistique du petit Caran compte tenu de l'exigence de sécurité des collections des archives.

L'ensemble des contraintes techniques et réglementaires n'ont par ailleurs pas aujourd'hui été suffisamment étudiées pour garantir que les conditions nécessaires aux différentes règles d'urbanisme et de sécurité puissent être respectées.

Les hôtels particuliers disjoints devraient ensuite probablement être inclus dans un système de gestion unique propre à faire respecter les règles de sécurisation des collections présentes sur le site (participation aux frais de sécurisation) et assumé, s'agissant de l'ensemble monumental, par ailleurs

par un Architecte des bâtiments de France comme le modèle mis en place au Palais de Chaillot. Cette organisation se doit d'être prévue comme un syndicat de copropriété à même de clarifier les règles d'usage, de les faire évoluer et d'en édicter les partages financiers tant en investissement qu'en fonctionnement. Il est à noter que ce système ne fonctionne aujourd'hui à Chaillot, qu'entre différentes entités publiques qui partagent le même espace patrimonial et serait à concevoir en totalité s'agissant d'occupants pour partie privés.



Pour toutes ces raisons, la domanialité Ministère de la culture et de la communication est une garantie pour l'avenir.

3. ETUDE DE CAPACITE

3.1 Le programme :

Installation de **250 à 300 agents** sur le site disposant de :

- 10,5 m² utiles nets par agent avec de la lumière naturelle directe, conformément aux préconisations de France Domaine,
- de salles de réunions,
- d'espaces de logistique (reprographie, courrier, archives, stockage consommables, serveurs, entretien...),
- de commodités (toilettes, espace de convivialité, attente...),
- un espace sécurisé de réserves assorti d'un monte-charge de grande taille, d'une surface de l'ordre de 170 à 200 m² et d'une hauteur de l'ordre de 3,50 m²,
- un quai de déchargement, permettant de traiter de manière sécurisée, les flux de livraison des marchandises et des denrées alimentaires et les flux de sortie des déchets,
- un espace de restauration (self + cafétéria) pour l'ensemble des agents sur le site (Archives nationales 170 + 250-300 = 420-470) soit un espace de restauration de 200 m² et un espace cuisine de 200 m²,

- un parking de 40 places,
- un espace vélos couvert.

3.2 Capacité du site

3.2.1 Éléments de synthèse capacitaire (postes de travail)

L'étude s'appuie sur un besoin de 250 à 300 postes de travail à répartir dans les espaces disponibles en prenant compte un ratio de 10,5 m² de surface utile nette par agent.

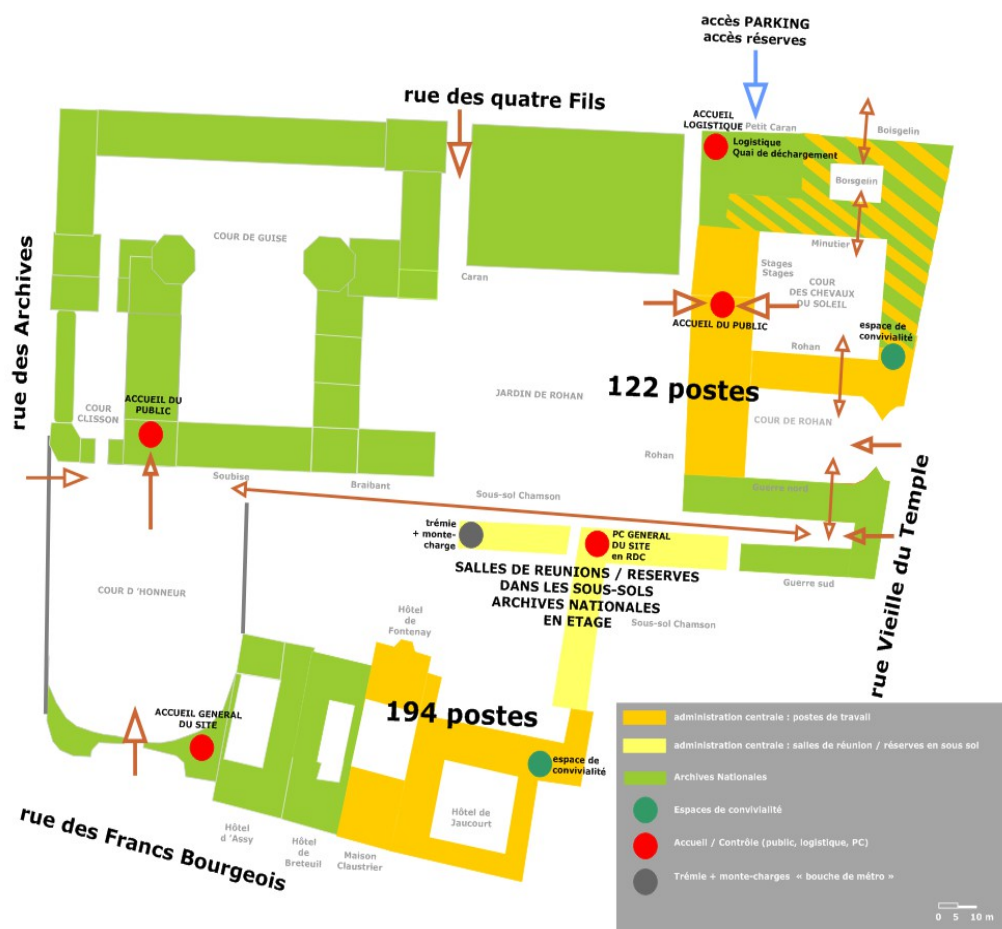
Le principe choisi est d'installer des postes de travail dans les espaces qui sont aujourd'hui déjà affectés à des services (la partie sud du site avec Fontenay, Claustrier et Jaucourt ainsi que l'Hôtel de Rohan pour la partie nord-est du site). Seuls les combles de Rohan (soit 30 postes de travail) nécessiteront des travaux plus importants (volume de combles à isoler, ensemble des accès à créer : escalier et ascenseur ainsi que des blocs sanitaires).

Avec 316 postes de travail, cette étude capacitaire répond à la fourchette demandée du ministère de la culture.

PS : le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment des Stages est affecté à l'accueil du public pour les salons du rez-de-chaussée (décors de la Chancellerie d'Orléans) et au restaurant administratif.

3.2.2 Synthèse des implantations des éléments du programme

- 194 postes disponibles dans l'Hôtel de Jaucourt, dans l'Hôtel de Fontenay et la Maison Claustrier,
- 122 postes dans la partie nord-est du site soit **316 postes de travail**.
- 40 places de parking : dans le petit Caran,
- un espace vélos couvert avec un aménagement paysagé,
- 300 m² de salles de réunions dans les sous-sols de Chamson en double hauteur (ou plus de surfaces si on laisse la hauteur à 2,50 mètres),
- 200 m² d'espace de réserve sécurisé sous le bâtiment Chamson en double hauteur avec un accès sécurisé par le quai de livraison souterrain du Petit Caran (cf. plan des sous-sols chapitre 6.1),
- 190 m² d'espaces copieurs, archives et petits stockages,
- 2 espaces de convivialité (un dans le Minutier et un dans l'Hôtel de Jaucourt),
- un espace de restauration dans le bâtiment des Stages avec deux niveaux et un sous-sol qui communique avec l'aire de livraison du Petit Caran. Il pourrait ainsi ouvrir sur la cour des Chevaux du Soleil.



L'espace de réserve sécurisé, demandé dans le cahier des charges, est installé dans les sous-sols du bâtiment Chamson. Il s'agit d'un grand volume de 200 m² en double hauteur (4 à 5 mètres de hauteur sous plafond), directement connecté au réseau de circulations des Archives nationales et accessible depuis l'accès logistique rue des Quatre Fils dans le Petit Caran par une rampe. De larges voies (cf. chapitre 6) utilisables par de petits véhicules permettent d'ores et déjà le déplacement de volumes et de charges importantes.

Cette réserve est associée à 300 m² de surface complémentaires utilisable en salles de réunions.

Pour le cas d'œuvres de grande hauteur, une trémie « la bouche de métro » dans le jardin de l'Hôtel de Jaucourt existe et est aménageable, elle communique directement avec les sous-sols de Chamson. Elle pourra être équipée d'un monte-charge de grande capacité pour des œuvres de 3,50 m.

3.3 Schémas techniques

Schéma des alimentations électriques

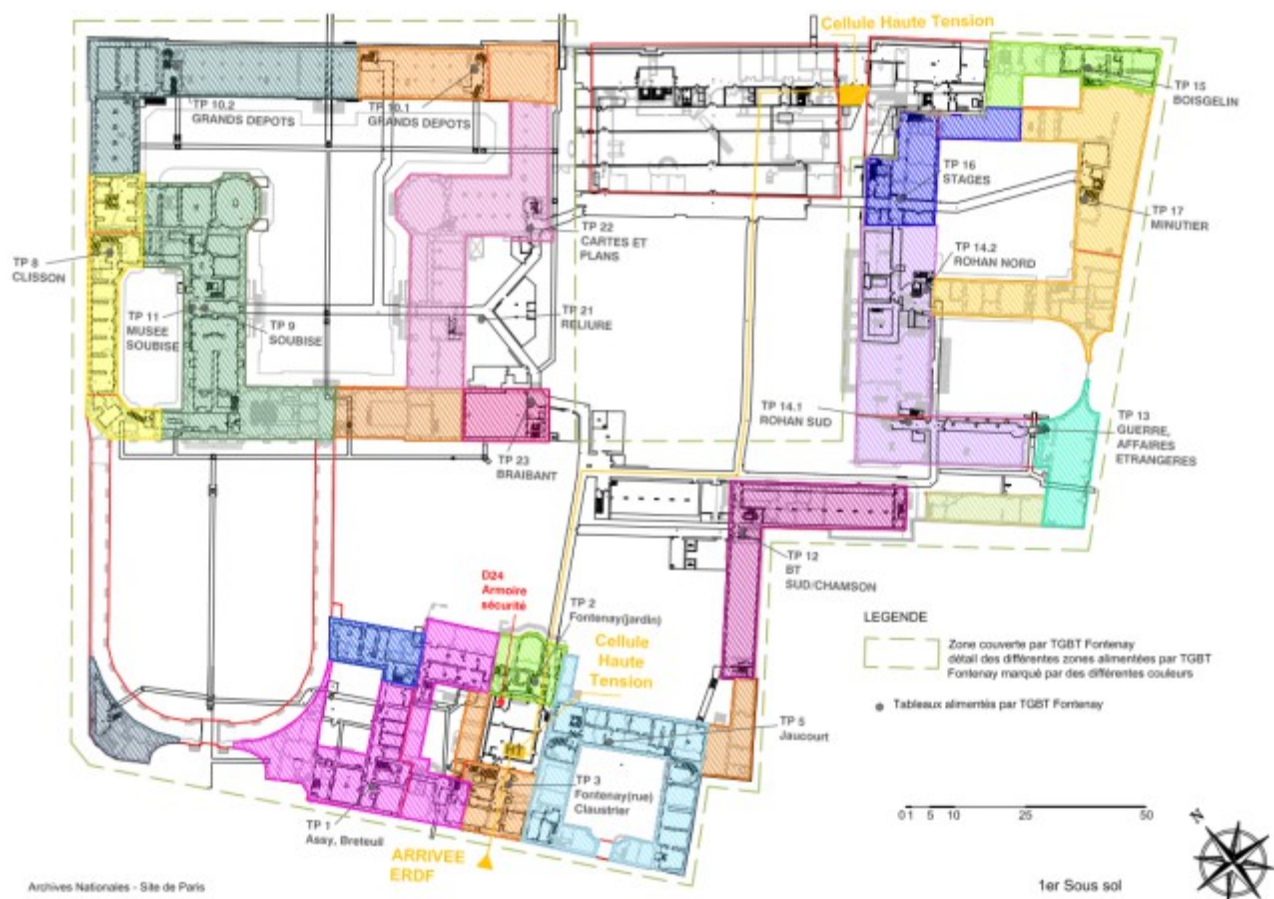
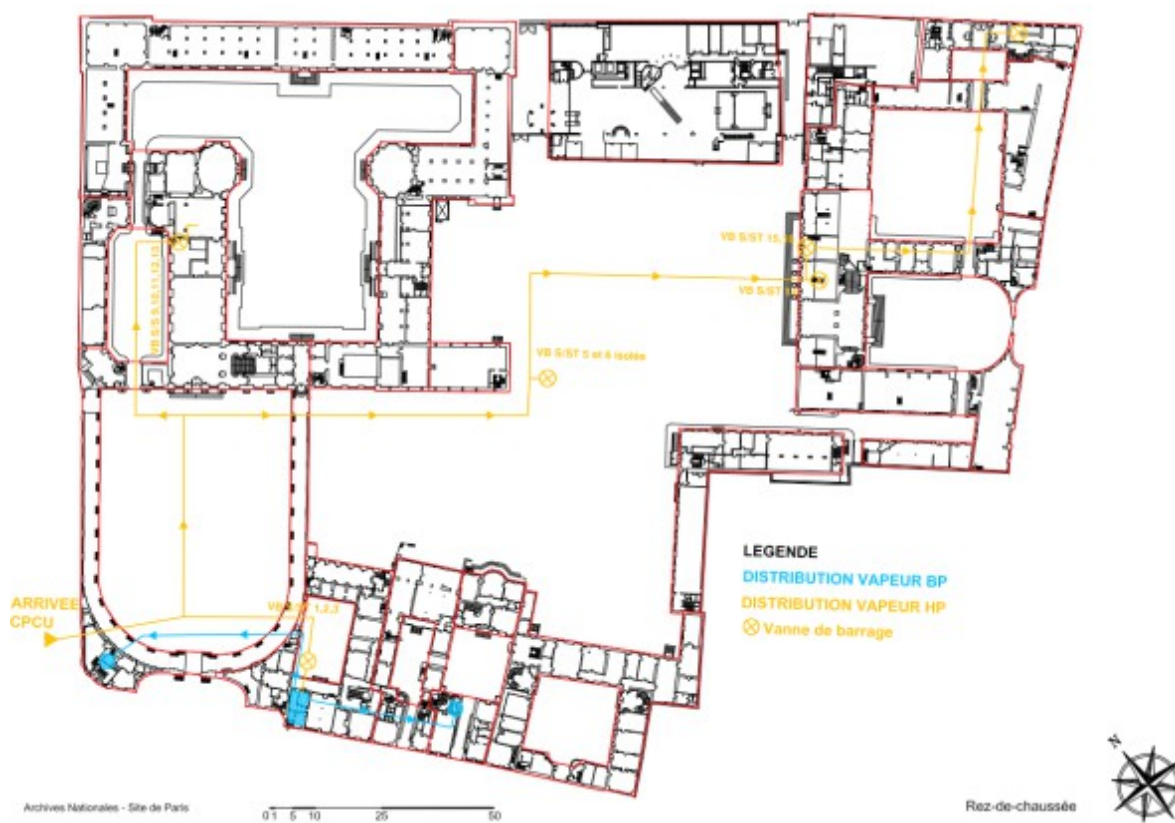


Schéma de distribution de la vapeur



4. PRESENTATION DU VOLET HISTORIQUE DES BATIMENTS CONCERNES EXTRAIT DU DOCUMENT ÉTUDE D'ÉVALUATION – AUTHENTICITÉ DU SITE DE SEPTEMBRE 2011 ÉTABLI PAR FRANÇOIS JEANNEAU ACMH.

4.1 Hôtel de Boisgelin

4.1 Bâtiment des Stages

1958-1959 - BÂTIMENT DES STAGES (AILE OUEST DE LA COUR DES CHEVAUX D'APOLLON)

Adresse – enceinte intérieure des Archives Nationales ; contre le pignon Nord de l'hôtel de Rohan et formant l'aile Ouest de la cour des chevaux du soleil.

Protection – inscription Monument Historique de l'ensemble le 08 avril 1992

Historique –

Après 1734 - vers 1750 – construction de l'Ouest des écuries de l'hôtel de Rohan. D'après le plan de Blondel réalisé vers 1749-1752, cette aile abritait les remises à carrosses.

1808 – installation de l'Imprimerie ; l'ancienne remise à carrosses est détruite et remplacée par une fonderie dès 1809.

1848 – la fonderie possède cinq à six fourneaux continuellement en fonction.

Éléments remarquables – fresque d'Esther Gorbato peinte contre un mur d'une des salles du rez-de-chaussée.

1958-1959 – construction du bâtiment des Stages par Charles Musetti, en remplacement de l'ancienne fonderie de l'Imprimerie. Le bâtiment des Stages ou maison des Archivistes fut inauguré le 10 décembre 1959. Le bâtiment comprend un niveau de sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage surmonté d'un niveau de combles mansardés.

Restauration - ?

Occupation – bureaux et salles de formation.



façade sur cour du bâtiment des Stages en 2011



façade sur jardin du bâtiment des Stages en 2011

4.2 Ailes nord et est de la cour des Chevaux du Soleil

1714-1750 - AILES NORD ET EST DE LA COUR DES CHEVAUX DU SOLEIL (MINUTIER CENTRAL)

Adresse – 87 rue Vieille-du-Temple

Historique – Entre 1714 et 1719, puis 1731 et 1736, le cardinal Armand-Gaston de Rohan achète plusieurs propriétés situées dans l'angle de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Quatre-Fils où il fait construire par les nouvelles écuries de son hôtel. Ces dernières sont commencées par Pierre-Alexis Delamair, poursuivies par Jacques Vinage pour l'aile Est (vers 1734) et par Pierre Henri Martin, dit de Saint-Martin pour l'aile Nord (1749-1750).

En 1809, l'aile Est qui était jusqu'alors un bâtiment d'écuries devient un magasin de papier pour l'imprimerie.

En 1848, cette aile Est abrite toujours le magasin de papier, mais aussi le dépôt du bulletin des lois et la caisse. À cette même date, l'aile Nord abrite les écuries de l'imprimerie, qui se composent de quelques attelages servant au transport des impressions.

Entre 1889 et 1900 : surélévation des différents corps de bâtiments pour agrandir la surface des ateliers.

En 1928, les intérieurs des écuries de Rohan sont vidés de leurs anciens planchers, lesquels seront remplacés par une structure métallique réalisée par les forges de Strasbourg, destinée à accueillir le minutier central.

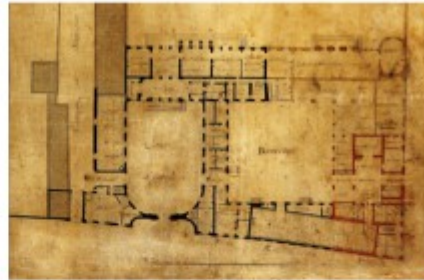
Date d'acquisition par les AN - le 14 mars 1808

Restauration - 1929-1932 : restauration des couvertures, des intérieurs et des extérieurs. Entre 1967 et 1975, la surélévation constituant le deuxième étage des communs de la cour des chevaux du soleil est supprimé et un toit à la Mansard est restitué (travaux Claude Aureau).

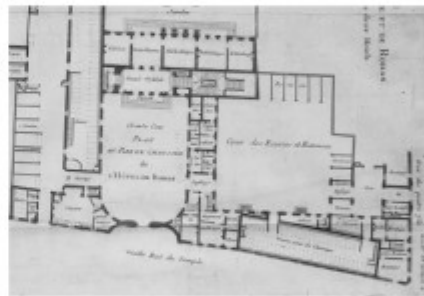
Occupation – minutier central depuis 1932

Protection – classées le 27 novembre 1924 : façades des bâtiments qui encadrent la cour des écuries dite cour des chevaux d'Apollon, façades donnant sur les rues Vieille-du-Temple et des Quatre-Fils.

Éléments remarquables – le groupe en bas-relief des « Chevaux du Soleil » qui surmonte la façade Sud des écuries, et qui a été réalisé vers 1730-1732 par Robert Le Lorrain est classé MH depuis le 27 janvier 1900.



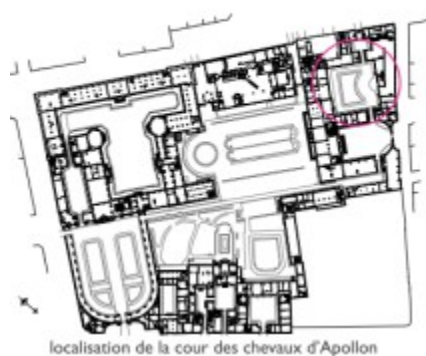
les écuries vers 1734
plan de Boisgelin



les écuries vers 1749-1752
plan de Blondel



détail du relief des chevaux du Soleil ou
chevaux d'Apollon



localisation de la cour des chevaux d'Apollon



la cour des chevaux d'Apollon entre 1900 et 1928



la cour des chevaux d'Apollon entre 1900 et 1928



la cour des chevaux d'Apollon en 2011



la cour des chevaux d'Apollon en 2011

4.3 Hôtel de Fontenay et Maison Claustrier

1733 - HÔTEL DE FONTENAY

Adresse – 56 rue des Francs-Bourgeois (sur jardin)

Historique – l'histoire de cet hôtel est intimement liée à celle de l'hôtel de Breteuil situé au 58 rue des Francs-Bourgeois

XVI^e – la parcelle est occupée par un hôtel qui appartient à la famille de Raguer
 1580 – l'hôtel est acquis par Claude de Bérulle, père du cardinal Pierre de Bérulle (1575-1629). Reconstruction du logis qui se compose d'un grand corps de logis sur rue avec deux ailes en retour d'équerre sur le jardin et un escalier dans l'angle.
 1611 – l'hôtel est vendu par Marie Thudert, belle sœur de Louise Séguier, veuve de Claude de Bérulle à deux acquéreurs qui se divisent l'ancien hôtel de Bérulle.
 1660 – Louis de Breteuil, procureur général des Finances rachète la partie de l'ancien hôtel de Bérulle, occupant l'actuel n° 56.
 1685 – à la mort de Louis de Breteuil, la partie de l'ancien hôtel de Bérulle, occupant le 56 de la Rue des Francs-Bourgeois passe en indivision aux fils puînés de Louis de Breteuil, tandis que la partie occupant le 58 rue des Francs-Bourgeois est cédée François-Victor de Breteuil, marquis de Fontenay, son fils aîné.
 1708 – Louis Nicolas Le Tonnellier de Breteuil, baron de Preuilly et propriétaire de l'hôtel de Breteuil traite avec le prince de Soubise pour obtenir la tolérance d'une porte entre son hôtel et la cour des écuries de Soubise.
 1711 – expertise de la maison
 1720 – l'hôtel revient à un propriétaire unique qui est François-Victor Le Tonnellier de Breteuil, marquis de Fontenay-Tréigny ; c'est à ce moment que le bâtiment prend le nom d'hôtel de Fontenay.
 1733 – reconstruction de l'hôtel entre cour et jardin par Jacques Vinage pour François-Victor, marquis de Fontenay, secrétaire d'état à la guerre de Louis XV.
 1751 – Noël Joseph Issaly vend l'hôtel de Fontenay à Gilbert-Jérôme Claustrier.
 Fin du XIX^e siècle : l'hôtel de Fontenay et la maison Claustrier sont rachetés par un certain Garnier, négociant droguiste lequel fait aménager des ateliers dans la cour, tandis que le jardin accueille des ateliers loués par l'imprimerie.

Date d'acquisition par les AN – expropriation de la maison Garnier le 9 décembre 1946

Restauration – Travaux de restauration effectués en 1961 sous la direction de l'architecte Charles Musseti.

Occupation – bureaux de la direction des Archives de France au rez-de-chaussée et premier étage. Services des sceaux au deuxième étage.

Protection – façades et toitures : classées le 15 mars 1993

Éléments remarquables : escalier de style Louis XV à garde corps en fer forgé, boiseries Louis XVI à l'étage.

1752 - MAISON CLAUSTRIER

Adresse – 56 rue des Francs-Bourgeois (sur rue)

Historique –

1751 – Noël Joseph Issaly vend l'hôtel de Fontenay à Gilbert-Jérôme Claustrier, garde des registres du contrôleur général des finances, lequel fait construire à partir de l'année suivante (1752) un corps de logis sur rue, qui prendra le nom de Maison Claustrier. L'architecte de ce nouveau bâtiment est Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, petit fils de Jules Hardouin-Mansart.

Fin du XIX^e siècle : l'hôtel de Fontenay et la maison Claustrier sont rachetés par un certain Garnier, négociant droguiste lequel fait aménager des ateliers dans la cour, tandis que le jardin accueille des ateliers loués par l'imprimerie.

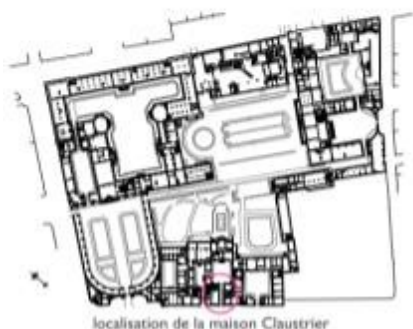
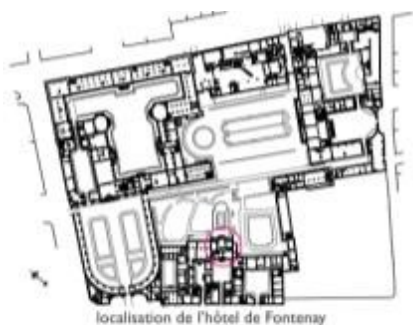
Date d'acquisition par les AN – expropriation de la maison Garnier le 9 décembre 1946

Restauration – Travaux de restauration effectués en 1961 sous la direction de l'architecte Charles Musseti. La façade sur rue a été restaurée en 1992

Occupation – bureaux

Protection – façades et toitures : classées le 15 mars 1993

Éléments remarquables : balcon sur rue avec garde-corps en fer forgé ; escalier avec vestibule dorique



4.4 Hôtel de Jaucourt

1599 & 1687 - HÔTEL DE JAUCOURT (ANCIENNEMENT DE LIGNY ET LE CAMUS)

Adresse – 54 rue des Francs-Bourgeois

Historique :

1599 - construction de l'hôtel, pour Jean de Ligny, sieur de Rentilly, trésorier des parties casuelles.

1627 : achat de l'hôtel par Nicolas Servien

1684 : acquisition de l'hôtel par Jean Le Camus, lieutenant civil.

1687 : Jean Le Camus fait construire sur le bâtiment sur rue avec son par Robert de Cotte. À la mort de Le Camus, l'hôtel passe à son gendre, Jean Aimar de Nicolai, premier président de la chambre des comptes.

Entre 1772 et 1792, surélévation du grand corps de logis entre cour et jardin et adjonction des deux escaliers ovales, situés à l'angle des deux ailes.

1976 - installation des bureaux à l'intérieur de l'hôtel

Date d'acquisition par les AN – 5 octobre 1962

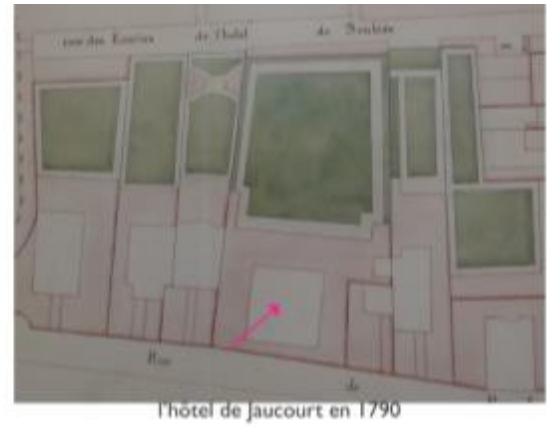
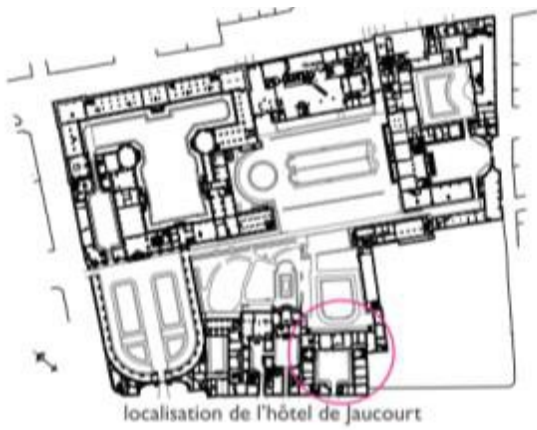
Restauration : travaux réalisés en 1964 par l'architecte Claude Aureau. Suppression du dernier étage ajouté en surélévation, rétablissement de l'élévation au niveau d'origine et restitution de lucarnes à fronton qui avaient été supprimées lors des travaux du XVIII^e siècle.

Occupation – bureaux de la direction des Archives de France

Protection – façades et toitures : classées le 15 mars 1993

Éléments remarquables : le portail sur rue, les deux escalier latéraux.





4.5 Rue de la Roche

1288-1808 - LA RUE DE LA ROCHE

Adresse – ruelle traversant le quadrilatère des Archives Nationales et reliant la Rue des Archives et la Rue Vieille-du-Temple, dans le prolongement de la Rue de Braque et la Rue Barbette.

Historique – Dans un quartier occupé par des jardins (qui donneront son nom à la Rue du Paradis), des cultures maraîchères, des ateliers de tailleurs et de plâtriers, l'ancienne rue de la Roche existe dès la fin du XIII^e siècle, sous le nom de Rue du Chantier ou Rue du Petit-Chantier ou encore rue sans chief. En effet, elle prend vie entre 1288 et 1292, quelques années après l'autorisation donnée en 1282 d'urbaniser le quartier de la Ville-Neuve du Temple. Délimitant deux parcelles rectangulaires de 3,5 toises sur 12 (soit 7 m x 23 m), elle coupe la rue de la porte de la Chaume, laquelle porte avait été percée dans l'enceinte de Philippe-Auguste après la permission accordée le 18 janvier 1288 par Philippe Le Bel aux Hospitaliers de Saint-Jean. Dans cette parcelle, formée par le Grand chantier vers la Rue des Quatre fils et le Petit chantier vers la Rue du Paradis, s'installent des tailleurs de pierre, des entrepreneurs, des plâtriers, maçons. La Rue du Chantier prolonge alors la rue des Bouchers du Temple, citée dès 1282, qui deviendra au XIV^e siècle, la rue de Braque à cause de la maison-Dieu de Braque fondée en 1348 par Arnoul de Braque.

La rue médiévale du chantier devient au XV^e siècle la Rue de la Roche car, transformée en cul-de-sac, elle desservait l'hôtel de la Roche-Guyon situé Rue du temple, entre la Rue des quatre fils Hemon et la Rue de la Roche.

Au milieu du XVI^e siècle, les Guise achètent l'hôtel de la Roche-Guyon et l'hôtel de Laval (à l'angle de la Rue des Francs-Bourgeois et de la Rue des Archives) afin d'agrandir leur propriété. Les hôtels sont détruits et remplacés par des jardins, tandis que la propriété est traversée par la ruelle de la Roche qui n'est plus une impasse depuis la destruction de l'hôtel de la Roche-Guyon. Malgré cette situation particulière, et avec l'accord bienveillant des Guise, la Rue de la Roche reste praticable et ouverte au public.

Au début du XVIII^e siècle, les Rohan-Soubise achètent l'ancien hôtel de Guise et en confie la modernisation à l'architecte Pierre-Alexis Delamair. En modifiant l'axe principal de l'hôtel de Soubise par la construction d'une grande cour d'honneur et la réfection de la grande façade sur cour, le Prince de Soubise et Delamair cherchent à supprimer la ruelle, sans toutefois y parvenir. Ils limitèrent tout de même son accès aux seuls piétons et la faisaient fermer la nuit. En 1708, le prince de Soubise accorde la permission aux descendants de monsieur de Breteuil de faire percer une porte dans le mur de son jardin pour pouvoir emprunter la « cour des écuries de Soubise ».

Sur le plan de Jean de La Caille, publié en 1714, pour accompagner la « Description de la ville et des faubourgs de Paris, en vingt planches dont chacune représente un des vingt quartiers, suivant la division qui en a été faite par la déclaration du roi du 12 décembre 1702, avec un détail de tout ce qui est remarquable dans chaque quartier », la Rue de la Roche est nommée le passage ou rue de l'hôtel de Soubise. Comme l'explique Blondel dans le tome 2 de son « architecture française,

la Rue de la Roche a bien été divisée en deux parties inégales : une première partie, bordant la façade Sud de l'hôtel de Soubise, a été intégrée dans la grande cour d'honneur ; la deuxième, longeant les bâtiments d'écuries, est devenue un passage servant de basse-cour aux écuries et aux remises dont l'issue particulière se fait par la rue Vieille-du-Temple.

Après la mort des derniers princes de Rohan-Soubise, la ruelle redevient accessible, tout comme le grand jardin reliant des deux hôtels qui sert de jardin public. Le décret de 1808 qui installe l'Imprimerie Nationale dans les anciens bâtiments de Rohan met fin à cet état. À partir de cette date, jardins et ruelle sont interdites aux passants et la porte cochère de la Rue Vieille-du-Temple est condamnée. Ses vantaux sont vendus en 1809. Il n'est alors plus possible aux habitants des hôtels du quadrilatère dont les jardins jouxtaient la ruelle de l'emprunter pour sortir. Parallèlement, les hôtels de Soubise et de Rohan sont séparés par un grand mur qui marque la limite entre les Archives Nationales et l'Imprimerie Nationale. De fait, les bâtiments formant l'aile des écuries sont interrompus sur quelques mètres afin de limiter la propagation d'éventuels incendies.

Divisée en deux, l'ancienne ruelle est alors transformée, côté imprimerie, en une « cour longue » où les chevaux vont et viennent, tirant des charrettes de papier. De nouveaux bâtiments sont construits en bordure Sud, parallèlement aux anciennes écuries.

En 1835, l'aile des écuries – côté imprimerie – est détruite et remplacée par des bâtiments de même emprise abritant essentiellement des réserves et ateliers de composition. L'aile Sud édifiée peut après 1809 est également reconstruite en 1835.

En 1922, lorsque Charles-Victor Langlois écrit sa monographie, la ruelle est « sous vitrage dans toute son étendue ».

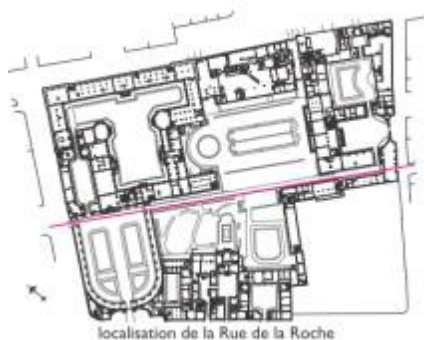
Le départ de l'Imprimerie en 1927 fait que le quadrilatère est à nouveau réuni en un ensemble unique. Des bâtiments qui longeaient la rue de la Roche, seul la partie Est de l'aile Sud (tout de suite après le porche à main gauche) est partiellement sauvegardé (son rez-de-chaussée et son premier étage sont conservés et restaurés à l'identique en 1934-1935). Le long bâtiment qui lui fait face et qui correspond à l'ancienne aile Sud de l'hôtel de Rohan est raccourci et largement remanié. Si la porte du porche latéral de Rohan est rouverte et dotée d'une menuiserie, le passage ne sera pas rétabli et la ruelle qui a gardé son pavage reste encore aujourd'hui une impasse.

Date d'acquisition par les AN – le 14 mars 1808

Occupation – passage

Protection – classé en totalité sur la liste du 31 décembre 1862

Éléments remarquables : ancienne rue médiévale de Paris



localisation de la Rue de la Roche



sur le plan de Turgot (1739) - la Rue de Soubise



la cour longue au début du XX^e siècle



l'ancienne ruelle de la Roche en 2011



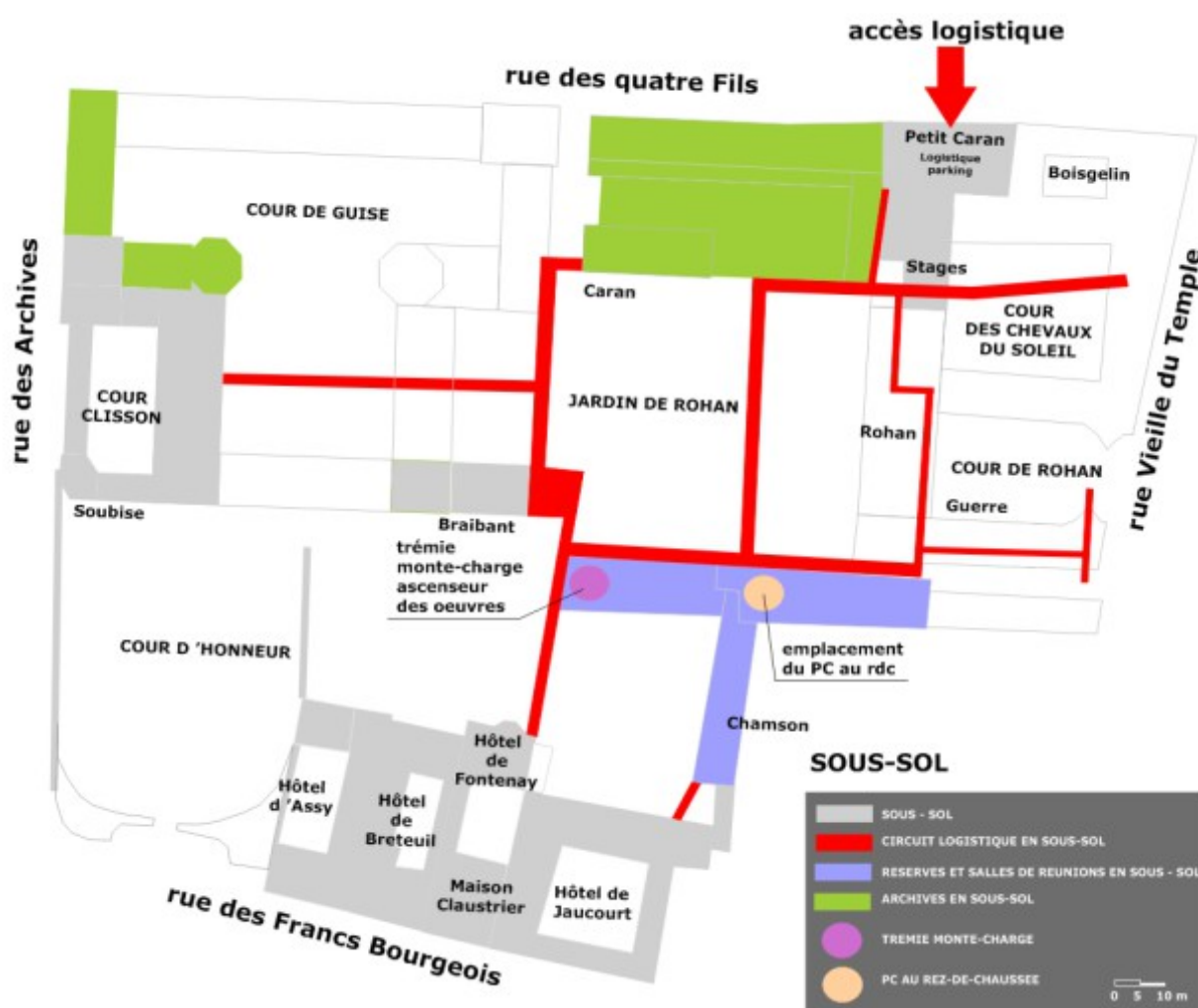
l'ancienne ruelle de la Roche en 2011

6. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

plans des sous-sols

Le plan ci-après présente les sous-sols du site du Quadrilatère des Archives l'emprise du réseau de liaisons entre l'accès logistique et les différents bâtiments.

Le circuit de galerie permet des communications depuis le Petit Caran (son parking et son aire de livraison) vers le Minutier, le bâtiment des Stages où l'on pourrait aménager un lieu de restauration légère, les sous-sols de Chamson avec des salles de réunions, jusqu'aux Hôtels de Fontenay et de Jaucourt.



6.2 Plan de protection au titre des monuments historiques

extrait du document étude d'évaluation – authenticité du site de septembre 2011 établi par François Jeanneau ACMH.

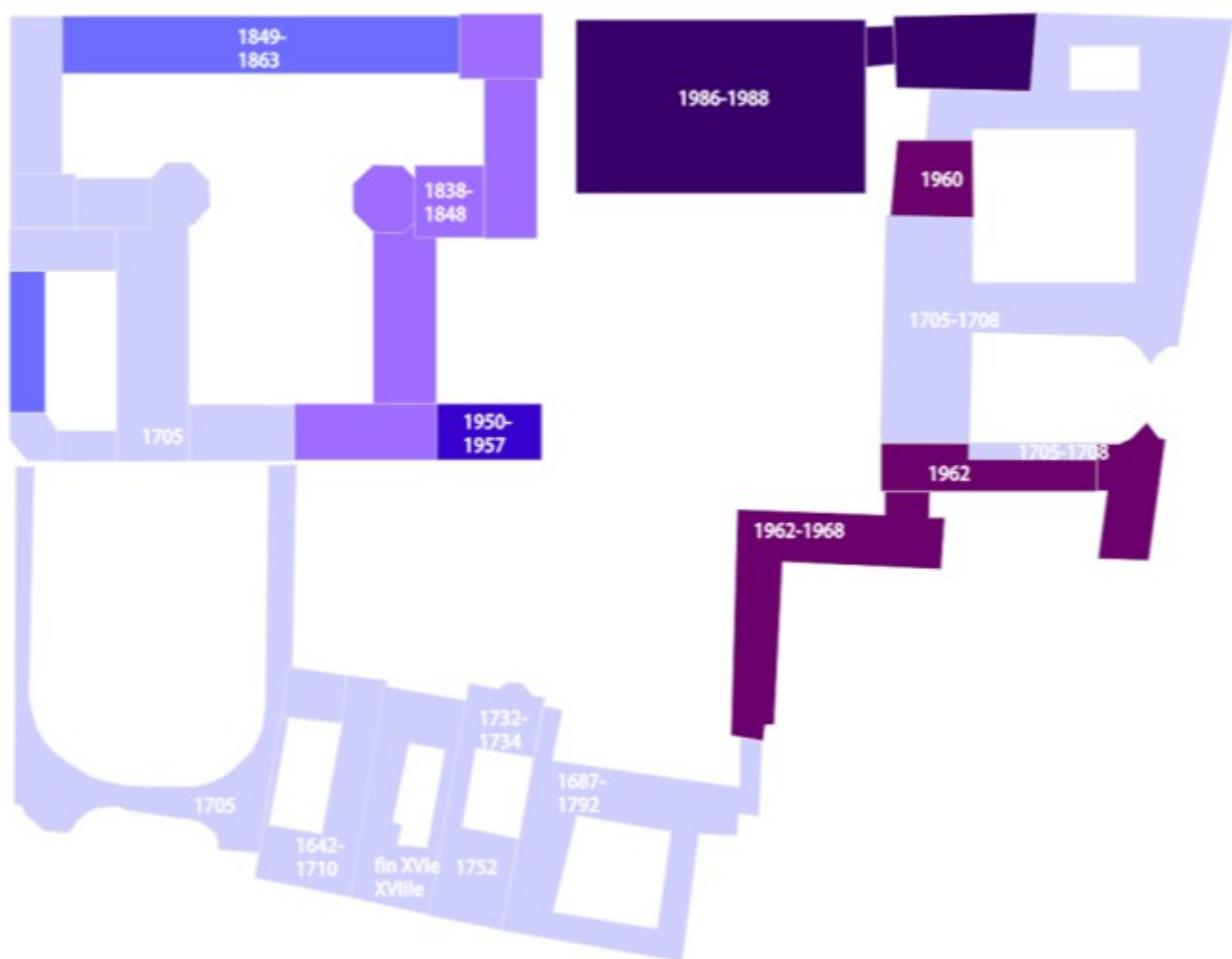
Protection au titre des Monuments Historiques
(hors objets mobiliers)



6.3 Plan de repérage des éléments remarquables

6.4 Plan du site indiquant les dates de constructions des différents corps de bâtiments

(du plus clair au plus foncé)



CONSTRUCTION

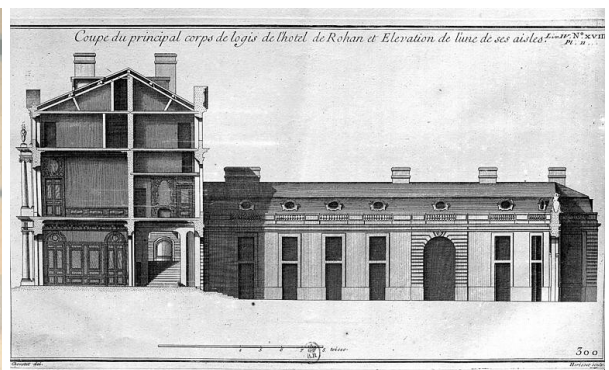
1642 - 1710 : construction de l'Hôtel d'Assy
fin 16ème - 18ème : construction de l'Hôtel de Breteuil
1687 - 1792 : construction de l'Hôtel de Jaucourt
1705 - 1708 : construction de l'Hôtel de Rohan
1734 : construction des communs de l'Hôtel de Rohan
1732 - 1734 : construction de l'Hôtel de Fontenay
1752 : construction de la Maison Claustrier
1838-1848 : construction du dépôt Louis Philippe
1849-1863 : construction des grands dépôts dits Napoléon III
1950-1957 : construction du dépôt Braibant
1962 : construction de Rohan Sud
1986-1988 : construction du CARAN

7. L'HÔTEL DE ROHAN

L'hôtel a été construit rue Vieille du Temple au début du XVIIIe par Pierre-Alexis Delamair pour le cardinal de Rohan, dont les parents ont fait construire l'hôtel de Soubise, rue des Francs-Bourgeois. Les deux hôtels partagent des jardins communs. Ils furent acquis par l'Etat par décret impérial du 6 mars 1808. Napoléon 1^{er} affecta l'hôtel de Soubise aux archives impériales et l'hôtel de Rohan à l'Imprimerie nationale qui y demeura jusqu'en 1927, puis céda la place aux Archives nationales.



Maquette du site



Coupe transversale sur l'Hôtel de Rohan



Hôtel de Rohan, façade sur jardin



Hôtel de Rohan, cour d'honneur



***Hôtel de Rohan - Écuries**
Haut-relief, "les chevaux du soleil" de Robert le Lorrain vers 1730-1732*



Plan des salons au premier étage de l'Hôtel de Rohan

Hôtel de Rohan - La suite chinoise ou Grande Antichambre

Le grand appartement comprend une vaste antichambre de cinq fenêtres et une salle à manger qui lui fait suite, où sont encastrées des tapisseries de Beauvais de la suite chinoise d'après François Boucher.



Hôtel de Rohan – Salon doré ou salon de musique

Salle de compagnie ou salon de musique, dont le décor date du deuxième cardinal; trumeaux de glace, corniche ornée de médaillons d'angles évoquant les différentes variétés de musique (guerrière, lyrique, bachique et agreste), et dessus-de-porte peints par le Premier peintre du duc d'Orléans, Jean-Baptiste Pierre, représentant des épisodes de l'Enéide : *Neptune qui réprime les vents, Vénus reçoit de Vulcain les armes destinées à Enée, Enée reçoit ses armes des mains de Vénus, la Dispute de Jupiter et Junon de. n. Décoré par Pierre-Henri de Saint-Martin (1750).*



Hôtel de Rohan - *Le cabinet des singes*

Ensemble de boiseries de 1750 sur le thème du voyage et de l'exotisme. Les jeux chinois peints par Christophe Huet sur les lambris.



Une partie de la décoration est faite de rinceaux fleuris où figurent des oiseaux, des insectes et des singes, qui ont donné leur nom à ce chef-d'œuvre de l'art décoratif.





Hôtel de Rohan - Le cabinet des Fables de la Fontaine

Les lambris bleus et or en provenance de l'hôtel de Soubise ont été remontés à l'hôtel de Rohan. Ils datent de l'époque des travaux effectués par l'architecte Germain Boffrand.



Détail des boiseries "Le loup et l'agneau »

Programme envisagé par les Archives nationales au premier étage de l'Hôtel

Parcours de visite du premier étage

Fermé au public depuis plus de 10 ans, le premier étage de l'hôtel de Rohan doit faire l'objet d'une rénovation et d'aménagements muséographiques dans la continuité de l'installation des décors de la Chancellerie d'Orléans au rez-de-chaussée

- un espace de réception destiné à abriter les conférences et colloques : **la grande antichambre.**

D'une capacité d'accueil de 100 personnes (177 m²) , elle est le seul espace du site parisien susceptible de remplir cette fonction indispensable à la vie de l'institution. Cette utilisation devra néanmoins demeurer limitée aux heures de fermeture au public pour ne pas bloquer l'accès au circuit de visite des autres salons de l'étage.

Elle est également le lieu d'accrochage d'une tenture de tapisseries de la manufacture d'Aubusson, déclinaison de la *Seconde tenture chinoise* d'après Boucher. Cette tenture, après nettoyage et restauration, demeurera le principal décor de la pièce.

- des espaces patrimoniaux dont la visite se suffit à elle-même : **le salon des Fables et le salon des Singes.**

Ils peuvent être ouverts au public en l'état, mais nécessitent une restauration. De même, leur re-meublement doit être envisagé en lien avec celui de la Chancellerie d'Orléans.

- des espaces muséaux intégrés au parcours permanent du musée des Archives nationales : **la salle-à-manger, le salon de compagnie ou salon doré, la chambre et la petite antichambre.**

Ces espaces, qui ne conservent qu'en partie leurs décors, feront l'objet d'un aménagement afin d'accueillir un parcours dédié à l'histoire de l'hôtel (parcours intégrant le remontage d'une partie des boiseries du cabinet des poinçons de l'Imprimerie nationale).

La salle-à-manger, qui abrite aujourd'hui une partie de la tenture chinoise d'après Boucher, est destinée à recevoir les trois pièces de la tenture d'Achille tissée pour le cardinal de Rohan et dont c'était l'emplacement initial.

Ce parcours sera conçu en cohérence et dans la continuité de celui de la Chancellerie d'Orléans au rez-de-chaussée.